



VOLUME XV.—No. 19.

OTTAWA, ONT., JUILLET 1910.

Abonnement \$1.00 par an

Mgr M. F. Fallon,
Evêque de London.

Le plaisir nous est donné, aujourd'hui, de présenter à nos lecteurs le nouvel évêque de London, Monseigneur M. F. Fallon.

Né le 17 mai 1867, à Kingston, Ontario, Monseigneur Fallon est irlandais par son père et par sa mère. Il a reçu sa première éducation chez les Frères de la Doctrine Chrétienne. Tour à tour, élève du Collège de Kingston, de l'Université Queen et de l'Université d'Ottawa, il fit de brillantes études, et entra ensuite, d'abord au Séminaire d'Ottawa, puis au Noviciat des Oblats de Marie Immaculée, en Hollande. Il termina ses études théologiques à Rome, où il fut promu au sacerdoce en 1897. L'année suivante, il retournait au Canada et devenait préfet de discipline suppléant et professeur d'anglais à l'Université d'Ottawa. Il eût vite fait d'acquiescer une grande renommée comme directeur du club de "football" de l'Université d'Ottawa. Vice-recteur de l'Université en 1896, il fut, en 1898, curé desservant de la paroisse St-Joseph. Trois ans plus tard, il était appelé à Buffalo où il prenait charge de l'Eglise des Saints-Anges. Enfin, le 25 avril 1910, il était consacré évêque avec juridiction sur le diocèse de London. L'Archevêque de Toronto, Mgr McEvoy, aidé de Mgr McDonald, d'Alexandria, et de Mgr Scollard, était le consécrateur.

Au nouvel évêque, persuadés que nous sommes qu'il travaillera avec sagesse au progrès du catholicisme dans le diocèse de London, nous disons du fond du cœur: Ad multos annos.

Importance du recrutement.

Un recrutement actif est essentiel au succès de la mutualité. De l'infusion constante de sang

causés par les radiations, et c'est empêcher la société de vieillir.

Point ne faut oublier, en effet, qu'une société perd, en moyenne, un ou deux pour cent de ses membres chaque année, et que, dans le même temps, elle vieillit d'un



MONSEIGNEUR M. F. FALLON, D.D., Evêque de London.

nouveau dépend la vitalité d'une société de secours mutuels. Enrégimenter des nouveaux membres, c'est combler les vides

an. Seul, le recrutement peut contrebalancer ces deux facteurs entraînant les sociétés mutuelles à l'insolvabilité.

Il va de soi qu'un sociétaire qui discontinue le paiement de ses contributions se rend un mauvais service non seulement à lui-même, mais aussi à la société qu'il abandonne. D'ordinaire, en pareille occurrence, il coûte plus à l'organisation qu'il ne lui rapporte. Admis universellement aussi que, plus une société est vieille, plus aussi elle est à la veille de faire face à de grosses et nombreuses obligations qui grèveront son fonds de réserve.

La moyenne d'âge d'une société de secours mutuels est le thermomètre indicateur de sa puissance vitale. Plus cette moyenne est faible, plus la société est jeune, vigoureuse, solvable. Elle peut ne pas avoir des millions en caisse, mais elle possède ce qui vaut tout autant, soit, la certitude que ses assurés, règle générale, payeront longtemps leurs contributions mensuelles.

Rester jeune, ce n'est pas chose plus facile pour une association que pour un individu. Il n'est pas en son pouvoir d'empêcher tous ses membres d'approcher plus près, de jour en jour, de leur tombeau. Cependant, il lui est possible, par un moyen détourné, de "réparer des ans l'irréparable outrage." Elle y parvient par l'acquisition de jeunes recrues. Si le nombre de ces recrues est suffisant et si l'âge des nouveaux affiliés est bas, la société vit sans vieillir.

C'est un tour de force à accomplir. On n'y arrive pas sans peine. L'expérience démontre l'impuissance manifeste de maintes sociétés mutuelles à maintenir leur moyenne d'âge à un chiffre relativement bas. A mesure qu'elles s'éloignent de la date de leur fondation, leur moyenne d'âge subit une progression ascendante. Et il n'est pas bien sûr que les mil-

lions dont elles font étalage soient une compensation adéquate de cet acheminement rapide vers la vieillesse.

A l'heure actuelle, l'Union St-Joseph du Canada a la moyenne d'âge la plus basse de toutes les sociétés mutuelles: 32 ans. Soit dit non par vantardise, mais pour engager nos agents à travailler ferme au maintien de cette moyenne à son chiffre minime.

Il faut un recrutement actif, fécond, choisi. Peu importe la quantité. Visons à la qualité. A quoi bon ouvrir les rangs d'une société à un aspirant qui désertera, à la première occasion?

On naît poète, on devient orateur, dit un aphorisme latin. Pour être bon agent recruteur, il faut à la fois être né tel et travailler à le devenir. Le succès ne sourit qu'à celui qui est honnête, compétent, psychologue, sincère, tenace.

L'honnêteté est indispensable. Sans elle, impossible d'inspirer la confiance. Et sans confiance en l'agent qui lui démontre les avantages d'une société mutuelle, une personne ne saurait se laisser convaincre.

Que pourrait obtenir l'agent ignorant la constitution, la situation financière et le rouage administratif de la société pour laquelle il travaille? Il ferait la même figure et remporterait le même succès qu'un marchand de piano ne sachant pas les parties constitutives et les mérites de son instrument.

La psychologie est nécessaire partout. Ignorer la nature humaine, c'est être incapable de saisir le point faible de la volonté que l'on cherche à convaincre. Entre un agent sollicitateur et la personne sollicitée, il se livre un combat. Le premier attaque, la seconde se défend. Jamais il ne faut, par de fausses manœuvres, lui laisser prendre l'offensive. On doit l'étudier, chercher son côté faible, et diriger là tout effort.

Sincérité. Quiconque n'est pas sincère ne peut espérer porter la conviction dans l'esprit d'autrui. Comment convaincre quelqu'un d'une chose dont on n'est pas convaincu soi-même. Celui-là seul est bon avocat dont la parole est l'expression exacte de la pensée.

Reste la ténacité. Elle est un puissant levier. N'arrive jamais à rien qui vaille celui que les premiers succès rebutent. Vingt fois sur le métier il faut remettre son ouvrage. Patience et longueur de temps viennent à bout de tout. Quel que soit le dire de Virgile, la fortune favorise moins les audacieux que les persévérants.

CHARLES LECLERC.

La Saint-Jean-Baptiste.

Unis dans une même pensée, les descendants de ces fiers pionniers qui vinrent s'établir, il y a trois siècles, sur les bords du Saint-Laurent, soit qu'ils vivent encore dans la province de Québec, boulevard de la race canadienne-française, soit qu'ils aient transporté leurs pénates dans les vastes prairies de l'Ouest, soit qu'ils aient conservé, par-delà la ligne quarante-cinquième, le culte de la patrie absente, ont célébré, le 24 juin dernier, leur fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste.

Tout Canadien-français vraiment digne de ce nom a dû porter le front haut, en ce jour patriotique. Il a dû, avec un légitime orgueil, jeter un regard sur le passé, avec satisfaction contempler le présent, avec confiance envisager l'avenir.

Le passé, c'est l'histoire de ce petit peuple abandonné en 1760 sur la terre d'Amérique, qu'il avait disputée avec l'énergie du désespoir aux envahisseurs. Fils de glorieux vaincus, les Canadiens-français doivent, pour réchauffer leur patriotisme, évoquer, à chaque retour de l'anniversaire de la fondation par Duvernay de la Société Saint-Jean-Baptiste, l'épopée grandiose et immaculée qu'est leur histoire. A repasser dans leur esprit les péripéties du long drame dont leurs ancêtres ont été les héros, ils sentiront que leurs cœurs sont tissés de la même étoffe, et ils comprendront que le devoir leur incombe de continuer avec des armes pacifiques la lutte de jadis pour répandre le règne du Christ et l'influence française en Amérique. Que toujours soit présente à l'esprit des Canadiens-français cette parole: "Les peuples fiers de leur passé ne meurent pas."

Le présent, c'est le sort fait à la race canadienne-française, qui, fidèle à soi-même, n'en a pas moins été loyale à la couronne britannique. Elle a traversé plus d'un siècle d'épreuves, d'oppressions et quelquefois de tyrannie; elle a dû résister énergiquement pour défendre sa nationalité contre l'oligarchie anglaise. Le triomphe a été sa récompense. Religion, langue, nationalité, tout a survécu à la défaite de 1759, et la Confédération est venue décréter, en 1867, que les Canadiens-français avaient des droits qui devaient être respectés. Depuis ce pacte, les deux races, qui, dans les desseins de la Providence, doivent travailler ensemble à la grandeur du beau Canada, ont appris à se mieux connaître, à s'estimer, à s'aimer. Les Canadiens-français, ont, dans la situation actuelle, la preuve que les peuples forts de leur patriotisme restent debout.

L'avenir, c'est la brillante perspective qui s'ouvre à la race canadienne-française si elle sait se souvenir que la vie des peuples, comme celle des individus, est une suite de luttes constantes, avec cette différence que les hommes qui ne savent pas lutter sont vite débarrassés de leurs misères temporelles à la mort, tandis que les peuples n'ont pas la satisfaction de mourir quand il ne leur reste plus de plaisir à vivre. Mais, serait-on tenté d'objecter: puisque les Canadiens-français ont tout à souhait, pourquoi parler de lutte? Ne serait-il pas mieux de prêcher la concorde, l'harmonie, la paix? C'est vrai: mais toute paix véritable et acceptable doit reposer sur la justice. Ne brise pas l'harmonie au sein d'une nation celui qui revendique un droit, mais celui qui donne raison à autrui de le revendiquer. Illusion pour nous, et illusion fatale, que de nous endormir dans une fausse sécurité. L'ennemi est toujours là qui nous épie; chaque fois que l'occasion lui est offerte d'entamer notre mentalité, il la saisit. Lui reprocher cela serait puérilité. Le mieux à faire est de nous prémunir contre ses ruses. Résistons à l'assimilation savante, comme nos ancêtres ont résisté à l'absorption brutale. Lorsqu'on a recours à l'habileté pour nous circonvenir, ayons recours à l'habileté pour nous défendre. Si l'on s'acharne à notre destruction avec les puissants leviers qui s'appellent l'argent et l'esprit de parti politique, ayons assez de flair pour le constater, assez d'intelligence pour le reconnaître, assez de cœur pour nous défendre. A cette seule condition nous conserverons notre existence comme race et nous travaillerons au progrès véritable de la nation.

CHARLES LECLERC.

Pour Dollard

Au commencement du mois de juin, l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada recevait la lettre ci-dessous, que nous prions nos sociétaires de lire:

Montréal, 9 juin 1910.

Monsieur,

Ces jours derniers, la patrie canadienne célébrait le 250^e anniversaire du glorieux fait d'armes de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons.

Il s'est trouvé partout des citoyens bien pensant pour proclamer que seul un monument pouvait perpétuer dignement le souvenir du héros qui sauva notre peuple au berceau. L'appel s'adressait particulièrement aux jeunes, aussi l'A. C. J. C. a-t-elle cru devoir y répondre.

Pour donner suite à l'entreprise qu'elle assumait hardiment dans un manifeste dont toute la presse anglaise et française de la province a voulu faire mention, elle s'adresse aujourd'hui personnellement à chacun des membres des professions libérales, du commerce et de la finance, les conviant à verser leur obole pour faire revivre dans le bronze le héros le plus pur de notre belle histoire.

Nous comptons que vous témoignerez d'une façon généreuse l'admiration que vous portez au courage obstiné, au sacrifice héroïquement consenti.

Chaque envoi sera publié dans les journaux. Veuillez ne pas attendre d'autre accusé de réception.

*L'Association Catholique
de la Jeunesse
Canadienne-française.*

Nous ne saurions trop engager nos Conseils et Bureaux à répondre à l'invitation de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française. En versant une modeste contribution au fonds du Monument Dollard, ils honoreront un héros que l'on a rarement égalé et jamais surpassé. Il importe que le Monument Dollard soit érigé non seulement grâce aux souscriptions du monde commercial, financier et politique, mais surtout grâce à la générosité des classes ouvrières et agricoles, qui constituent l'élément le plus pur de notre nationalité. Plus tard, lorsqu'il sera donné aux Canadiens-français de saluer la statue de Dollard, il faudra que tous puissent dire: "J'ai contribué à l'érection de ce monument."

Mutualité nationale

Les sociétés mutuelles catholiques et canadiennes-françaises sont des chaînes vivantes qui relient entre eux les Canadiens-français pour les rendre forts contre l'ennemi qui en veut à leur religion, à leur langue, à leurs traditions.

Il n'y a pas à se le dissimuler. Sur le sol canadien, il se livre une guerre pacifique terrible entre l'anglo-saxon et le gaulois. C'est dans l'ordre des choses. Le plus fort cherche à écraser le plus faible. On parle beaucoup de concorde et d'harmonie, mais le fait n'en reste pas moins indiscutable que la mentalité anglo-saxonne travaille activement, tantôt à ciel ouvert et tantôt subrepticement, à absorber la mentalité française.

Loin de nous l'intention de dire que nos compatriotes de langue anglaise nous sont antipathiques. Non; mais leur idéal est diamétralement opposé au nôtre; en travaillant au triomphe de cet idéal, ils entravent, par l'ardeur qu'ils y mettent, le développement du nôtre. Si nous ne luttons pas ferme, nous serons absorbés lentement. Langue, religion, traditions, voilà ce à quoi il nous faut nous cramponner avec l'énergie du naufragé qui empoigne une planche de salut.

L'union fait la force. Enrôlés sous les plis du grand drapeau de la mutualité catholique et nationale, les Canadiens-français seront en mesure de résister aux efforts tentés pour les dénationaliser.

Dieu les a trop comblés de faveurs, depuis qu'ils ont planté sa croix sur le sol vierge de l'Amérique et depuis qu'ils ont répété son nom aux échos du nouveau monde, pour ne pas leur ménager une mission providentielle. A eux d'être dignes de cette mission! Et d'abord, qu'ils conservent avec un soin jaloux leur foi et leur langue. La perte de l'une ne va pas sans celle de l'autre.

Statistiques

Les sociétés de secours mutuels comptent, au Canada et aux Etats-Unis, le chiffre formidable de 7,637,432 membres. Elles ont un actif total de \$135,780,989, et le montant total de leurs polices en vigueur est de \$8,136,722,938.

Voilà des chiffres dont il est difficile de se faire une idée. Ils prouvent à l'évidence que les sociétés de secours mutuels sont en train de damer le pion aux com-

pagnies d'assurances. Elles jouissent de la faveur populaire. Pour peu qu'elles soient fidèles à leur mission, elles continueront à accroître leur prestige et à semer le bien à large main.

Durant l'année 1909, elles ont distribué \$80,428,736 aux veuves et aux orphelins. Est-il possible de dire combien de misères ont été soulagées avec cet argent, provenant des économies de la classe ouvrière?

Le gros de l'armée mutualiste consiste, en effet, en ouvriers et pauvres gens, qui ont fort à faire pour payer leurs contributions mensuelles. C'est donc le pauvre qui vient en aide au pauvre, et qui, grâce à l'association, fait plus pour l'humanité que les Rockefeller et les Carnegie.

Il convient de dire, cependant, que si le rôle de la mutualité en général est beau, celui de la mutualité catholique et nationale est sublime. Ici, l'on vise principalement à la conservation de la religion et de la nationalité. Tant au Canada qu'aux Etats-Unis, les sociétés mutuelles canadiennes-françaises travaillent ferme à conserver à un élément son caractère ethnique. Leur mot d'ordre est: Religion et Patrie!

Les chefs de famille

La précaution s'impose à tous les chefs de famille, de contracter une solide assurance sur la vie.

Tous, qu'ils soient de simples ouvriers, de rudes cultivateurs, d'honnêtes commerçants ou d'habiles membres des professions libérales, sont en mesure de prélever une quote-part de leur revenu annuel pour l'affecter au maintien d'une police dans une société mutuelle.

C'est le moyen, à portée de toutes les bourses, pour acquérir l'absolue sécurité de l'avenir.

Si la mort frappe un membre de l'Union St-Joseph du Canada, même au lendemain du jour où il a contracté une police d'assurance, ses héritiers recueillent tout le capital assuré. Tous les mois, la société paie, de ce chef, huit à dix mille piastres.

Adviennent le décès de l'épouse d'un de nos membres, la société lui verse cent, soixante-quinze, ou cinquante piastres, selon le chiffre de sa police, pour lui aider à défrayer le coût des funérailles.

Lorsque la maladie cloue sur son lit le père de famille, il peut, grâce à l'Union St-Joseph du Canada, continuer à donner à ses enfants la nourriture et le vêtement.

Voici un homme, pliant sous le poids des années ou miné par une maladie qui le rend incapable de travailler pour le reste de ses jours: l'Union St-Joseph du Canada lui tend une main secourable et le fait bénéficier de ses économies de jadis.

Il n'est pas de chef de famille qui puisse rester étranger à la Mutualité. Elle leur ouvre ses bras, les invite à s'y jeter. Pour quoi résisteraient-ils et trahiraient-ils leur devoir envers les êtres chéris dont ils ont charge?

La prévoyance doit leur tenir à cœur. S'ils négligent d'entrer dans les rangs généreux de l'armée mutualiste, ils se révèlent de fieffés égoïstes.

On dit....

On dit que l'Union St-Joseph du Canada est une société de secours mutuels bien administrée,

On dit qu'elle est franchement catholique, foncièrement nationale, expressément charitable.

On dit que ses taux sont relativement bas et que ses finances sont, néanmoins, florissantes.

On dit qu'elle offre à ses membres plus d'avantages que toute autre société mutuelle.

On dit qu'elle paie promptement les réclamations justes et complètes qui lui sont faites.

On dit que sa moyenne d'âge est inférieure à celle de toute autre société.

On dit que le devoir de ses membres est de la faire connaître et aimer.

On dit que tout bon Canadien-français doit entrer dans l'Union St-Joseph du Canada.

Aux sociétaires de Sault Ste-Marie.

Nous donnons avis aux membres agrégés au conseil de Sault Ste-Marie, No 36, que leur receveur est Monsieur J. H. Trudel, domicilié No 16 rue Murray, Sault Ste-Marie.

C'est à lui qu'ils doivent envoyer ou donner leurs contributions mensuelles.

Dollard — Hull.

Le Conseil de Hull de l'Union St-Joseph du Canada, à sa dernière assemblée, a voté \$5.00 pour le Monument à Dollard des Ormeaux.

Puisse cet exemple être suivi par tous nos Conseils locaux. Que ceux qui ne peuvent souscrire \$5.00 souscrivent \$1.00, et ils feront montre de patriotisme.

Par monts et par vaux.

En Allemagne aussi!

Pour répondre au gouvernement allemand, qui a décrété à Strasbourg la suppression de la langue française, les Alsaciens-Lorrains ont fondé la société dite "Les Veillées Alsaciennes", ayant pour ambition de répandre le français et de le défendre. Les Canadiens-français d'Ontario ne sont donc pas seuls à aimer le parler de la douce France. Avis à ceux qui ont vu avec ombrage le succès du Congrès de l'hiver dernier. Leur consolation doit être de n'avoir pas le monopole des idées étroites...

Dollard des Ormeaux.

Le héros du Long-Sault aura son monument. Tous, riches et pauvres, vieux et jeunes, prêtres et laïques, Français et Anglais, ont contribué leur quote-part à l'érection d'un monument à Dollard et ses compagnons. Beau mouvement que celui-là! Religion et Patrie, c'est ce que le Canada honore en burinant dans l'airain la mémoire de Dollard. Quel héros que celui-là! Et comme nous avons raison d'en être fiers! En ravivant le souvenir de son généreux sacrifice, on fait oublier l'égoïsme du siècle présent, et l'on montre à la jeunesse un idéal autre que celui du dieu argent.

La Société du Parler Français.

La Société du Parler Français vient de s'implanter sérieusement à Montréal, après avoir fait, à Québec, durant plusieurs années, un travail géant. Nous ne regrettons qu'une chose: c'est de voir que la ville d'Ottawa ne possède pas encore une succursale de cette vaillante société, à qui la langue française doit déjà beaucoup. La capitale du Canada compte 23,000 Canadiens-français. N'est-ce pas assez pour fonder une organisation sérieuse, greffée sur celle de Québec, et travaillant à l'épuration de notre parler? Nous avons déjà l'Institut Canadien et le Cercle Littéraire, mais ces institutions-là ne s'occupent pas exclusivement du parler français, sont trop isolées pour accomplir une œuvre féconde, n'ont pas d'organe pour atteindre le public.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR
L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Le succès s'achète par le travail.

×

On ne récolte rien quand on ne sème pas.

×

Gare à la suspension et surtout à la radiation!

×

Engagez vos amis à entrer dans l'Union St-Joseph du Canada.

×

Une société de secours mutuels est ce que ses membres la font.

×

Il faut toujours payer ses contributions le premier jour de chaque mois.

×

Le secret du succès est partout le même: agir avec énergie, sincérité, espérance.

×

Une police d'assurance est, aux yeux de tout homme intelligent, chose nécessaire et non affaire de luxe.

×

L'Union St-Joseph du Canada continuera à progresser aussi longtemps que ses membres lui seront sincèrement attachés.

×

Si un confrère manifeste l'intention d'abandonner la société, montrez-lui les conséquences désastreuses qui suivront

×

Enrôler de nouveaux membres, c'est de prime importance pour une société mutuelle. Elle a besoin d'infusion constante de sang nouveau.

×

La calomnie est la vengeance des hypocrites et des lâches. Jamais elle ne doit trouver asile dans des organisations catholiques et nationales.

×

Ce n'est pas en détruisant le prestige des autres sociétés mutuelles, qu'une société édifie le sien. L'Union St-Joseph du Canada n'oublie jamais cela.

×

Ne perdez jamais confiance en votre société, car alors vous lui ferez fatalement un mal immense. Elle est une organisation humaine, n'est pas parfaite, mais travaille énergiquement à le devenir.

A nos receveurs et percepteurs.

Importantes questions d'administration.

Dans la transmission des recettes mensuelles des Conseils et des Bureaux à l'Exécutif, et dans l'envoi des dépôts accompagnant les demandes d'admission, bien peu de receveurs et de percepteurs savent se conformer aux dispositions du Code de l'Union St-Joseph du Canada.

L'article 284, page 91, se lit comme suit:

"Tous les paiements faits à l'Exécutif ou autres Conseils par les officiers en charge des fonds, le seront par **chèque accepté**, traite, mandat d'express ou de poste, payable à l'**Union St-Joseph du Canada**."

"Les frais encourus pour l'achat des traites ou mandats, ou pour le paiement de la commission sur les chèques, seront à la charge des fonds particuliers des conseils locaux ou autres conseils faisant les remises."

Il découle donc de cet article de la constitution:

1.—Que les chèques, traites ou mandats doivent être faits à l'ordre de l'Union St-Joseph du Canada et non à l'ordre d'un officier ou d'un employé.

2.—Que chaque chèque doit porter l'empreinte de la banque le marquant "accepté."

3.—Que tout chèque doit être émis par la banque, "payable au pair" à Ottawa, Montréal, Toronto ou Québec.

S'il n'y a pas possibilité d'envoyer un chèque payable au pair, il faut ajouter au chèque expédié, ses frais d'échange, soit:

15 centins pour les chèques de \$1 à \$100.

25 centins pour les chèques de \$100 à \$200.

40 centins pour les chèques de \$200 à \$300.

45 centins pour les chèques de \$300 à \$400.

Un mandat de poste, d'express ou de banque est toujours préférable au chèque le mieux fait.

Les chèques non conformes aux règlements précités, seront invariablement refusés et retournés à leurs envoyeurs.

Les chèques émis par l'Union St-Joseph du Canada, ont la pleine valeur de la somme d'argent qu'ils représentent, pourvu qu'ils soient endossés par la personne à l'ordre de qui ils sont payables. Lorsque la personne mentionnée sur la face du chèque est qualifiée d'une manière quelconque, il faut, en endossant le chèque, qu'elle ajoute le même qualificatif. Si elle agit en qualité de tutrice ou d'exécutrice testamentaire, en endossant un chèque, elle doit s'inscrire comme telle.

Les quelques instructions présentes, si elles sont suivies à la lettre, éviteront beaucoup d'ennuis à ceux qui entretiennent des relations d'affaires ou d'assurance avec nous. Elles faciliteront un travail prompt, efficace, effectif, au bureau-chef de la Société.

En marge de la Mutualité.

Finances des sociétés cosmopolites.

Les sociétés catholiques cosmopolites ont tort de se prévaloir de leur administration financière pour capter la confiance des Canadiens-français et les enlever à leurs sociétés nationales. D'après les statistiques de 1909, les Forestiers Catholiques ont dépensé 85% de leurs recettes totales durant l'année, soit pour frais d'administration, soit pour paiement de bénéfices. La C.M.B.A. a dépensé, du même chef, 83% de son revenu. Au contraire, l'Union St-Joseph du Canada n'a disposé que de 78% de ses recettes; le reste est allé grossir la réserve.

Administration financière des sociétés neutres.

Il y a des gens qui préfèrent les sociétés neutres aux sociétés catholiques. Pourtant, les premières sont moins économes que les secondes. Ainsi, tandis que, en 1909, l'Union St-Joseph du Canada dépensait 78% de son revenu total, pour défrayer le coût de son administration totale et pour payer divers bénéfices à ses membres, l'Ordre Canadien des

Amis Choisis dépensait 86% et la Société "Royal Arcanum" mangeait 90% de ses recettes. Cela se passe de longs commentaires.

Moyenne de décès par 1,000.

En ce qui concerne la moyenne de décès par mille membres, l'Union St-Joseph du Canada peut soutenir une comparaison avec n'importe quelle société. Voici:

Forestiers Canadiens....	6.2
Chevaliers de Colomb ...	6.4
Union St-Joseph du Canada.	6.44
Artisans Canadiens-français ...	6.6
Union St-J.-Bte. d'Amérique..	7.
Association Canado-Amér....	7.2
C. O. of Chosen Friends	7.51
Alliance Nationale ...	7.69
Forestiers Indépendants	8.8
Forestiers Catholiques ...	9.08
C.M.B.A. ...	11.45
Royal Arcanum ...	13.1

Moyenne d'âge.

L'Union St-Joseph du Canada est la société mutuelle qui a la plus faible moyenne d'âge.

Voyez plutôt:

Union St-Joseph du Canada ...	32 ans.
Association Canado-Américaine ...	33.9 "
Artisans Canadiens-Français ...	36. "
Union St-Jean Baptiste d'Amérique ...	36.6 "
Chevaliers de Colomb ...	37. "
Forestiers Catholiques...	37.5 "
Forestiers Indépendants	41. "
Canadian Order of Chosen Friends ...	40. "
Royal Arcanum ...	44. "

IL FAUT A L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA

Union
Charité
Nombre
Harmonie
Dévouement

Amour de la langue
Respect aux traditions
Zèle sacré pour la religion

A BESOIN D'UNE POLICE D'ASSURANCE.

Le jeune homme sans ressources.
Le fils reconnaissant qui, sa mort advenant, veut laisser quelque argent à ses parents.
L'homme marié.
Le père de famille.
La mère de famille.
Tout homme ou femme ayant des êtres chers qui dépendent d'eux.

Au jour le jour.

Représentant dans Québec.

M. le Dr J. U. Archambault, médecin général de l'Union St-Joseph du Canada, a été nommé représentant officiel de la société dans la province de Québec.

D'après la nouvelle loi des Assurances de Québec, les sociétés mutuelles incorporées en dehors de la province de Québec, doivent établir un bureau principal dans Québec et nommer un représentant officiel.

L'Union St-Joseph du Canada a choisi la ville de Hull, pour y constituer un bureau, et prié M. le Dr J. U. Archambault d'agir en qualité de représentant.

C'est avec plaisir que nous annonçons la chose à nos lecteurs. Le médecin général de l'Union St-Joseph du Canada est avantageusement connu dans la province de Québec. Il y compte de nombreux amis.

Grâce à ses qualités de cœur et d'esprit, il saura répondre à la confiance reposée en lui.

La Jeunesse Canadienne-française.

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française a tenu son congrès à Ottawa, le 24 juin dernier.

Le Président général de l'Union St-Joseph du Canada a cru de son devoir d'aller saluer l'élite de notre jeunesse, et l'a fait dans les termes suivants:

"Malgré mes occupations multiples, je n'ai pu résister au plaisir de venir témoigner mon admiration à la jeunesse militante enrôlée sous la bannière de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française.

A titre de Président général d'une société exclusivement catholique et canadienne-française, j'ai cru de mon devoir de venir souhaiter une cordiale bienvenue à l'élite de notre jeunesse canadienne.

Véritables croisés modernes, vous travaillez, sur notre belle terre canadienne, au triomphe du vrai et du beau. Chevaliers de l'idéal, vous allez droit votre chemin sans vous soucier du rire sardonique de l'opportuniste. Religion et Patrie, tel est le patrimoine sur lequel votre généreuse initiative veille avec un inlassable dévouement. Lorsqu'on me dit d'un jeune homme qu'il appartient à votre magnifique association, je riposte, parodiant Napoléon: "Voilà un brave!"

Brave! il faut l'être en ce siècle

d'égoïsme brutal, d'asservissement fatal et de luxe débordant, pour dire aux influences néfastes travaillant à étouffer l'amour de la religion et de la Patrie, un énergique "Non serviam!"

Brave, il faut l'être pour oublier les partis politiques et pour, comme Lafontaine, affirmer nos droits.

Brave, il faut l'être pour lutter contre notre propre apathie, pour dire comme la Pucelle d'Orléans "Vive le labeur", et gagner l'influence économique qui nous est nécessaire en ce pays.

"La Grèce vaincue vainquit son farouche vainqueur", a dit Horace. Plaise à Dieu que nous puissions un jour dire un peu la même chose du Canadien-français. Non pas que je veuille souhaiter la domination des Canadiens-français sur l'élément anglo-saxon, dans ce pays. Mais, il me semble que nous ne devrions être dominés par personne. "Justice égale, droits égaux" disait jadis Sir Wilfrid Laurier. Or, ce soleil de justice ne luit pas assez généreusement pour nous. Notre langue et nos droits sont trop souvent l'objet de criantes injustices, voire même de perfides trahisons. Pour mettre un terme au dépouillement systématique dont nous sommes victimes, il faut créer une saine opinion publique et battre en brèche l'esprit de parti.

Dans la lutte pacifique terrible faite aux institutions canadiennes-françaises et à la mentalité française, sur le sol américain, il faut des cœurs nobles, généreux, héroïques, pour repousser l'ennemi qui nous assaille. Comme les braves du Long Sault, que la jeunesse d'aujourd'hui, dans la guerre pacifique, sauve la Patrie canadienne-française, qu'elle combatte "à la Dollard!" L'admiration, la sympathie et le concours des sociétés canadiennes-françaises lui sont acquis, car elles aussi travaillent à la conservation de la religion, de la langue et des traditions des fils du St-Laurent!"

North Bay.

Monsieur Z. Mageau, domicilié à Sturgeon-Falls, et Commissaire du Président général, a visité le Conseil de North Bay au commencement de juin. Il a fait un rapport très pratique de sa visite. Le conseil est bien administré et les membres sont bien disposés envers la société; mais le recrutement languit. C'est, du reste, la même chose un peu partout. On fait, à présent, du recrutement pour recevoir quelques piastres de commission et non pour participer au progrès de la société. Il en

était autrement, jadis. On voyait des sociétaires se livrer continuellement au recrutement, sans exiger d'autre récompense que la satisfaction du devoir accompli envers la société. Travaillons à faire revivre ces beaux jours. Ne faisons pas, de la mutualité, une entreprise simplement commerciale: elle doit vivre de dévouement et de sacrifices.

St-Edouard de Montréal.

Le 2 juin dernier, à 8 heures du soir, M. E. A. B. Ladouceur, président du conseil de district de Montréal, et M. C. S. O. Boudreault, envoyé spécial de l'Union St-Joseph du Canada, procédaient à l'installation des officiers du nouveau conseil de St-Edouard n° 146.

M. Ladouceur fit un magnifique discours sur la mutualité et les avantages qu'il y a de se grouper pour défendre notre religion, notre nationalité et nos droits sociaux.

Il présenta ensuite leurs insignes aux officiers, dont voici les noms:

M. Albert Parent, président; M. Ernest Pelletier, 1er vice-président; M. L. G. Desjardins, 2me vice-président; M. J. O. Vernet, secrétaire-archiviste; M. Jos. Lemire, trésorier; M. F. Fleurent, receveur; MM. Jos. Goulet et Joséphus St-Denis, visiteurs; M. Arthur Bouchard, commissaire-ordonnateur; MM. P. E. Fleurent, C. Laberge et Jos. Mercier, censeurs; Dr J. A. Bigonnesse, médecin examinateur; Rév. J. O. Morin, chapelain.

Après la belle cérémonie de l'installation, M. Ladouceur reprit de nouveau la parole et fit connaître à chacun des membres du bureau de direction ses devoirs.

M. Boudreault fit un superbe discours sur la mutualité et le but de l'Union St-Joseph du Canada.

M. le Dr Bigonnesse parla des grands avantages qui résultent pour les ouvriers de se grouper et de se former en union pour se protéger en cas de maladie et secourir leur famille en cas de mort; il félicita d'une manière toute particulière MM. F. Fleurent, Jos. Lemire, Jos. Goulet, Josephus St-Denis et Albert Parent, pour avoir si bien contribué, par leur travail de recrutement, à faire revivre le conseil de Saint-Edouard, à le rendre le plus solide et le plus nombreux du district de Montréal.

Au-delà de 60 membres étaient présents et tous ont voté des remerciements à MM. Ladouceur et Boudreault, pour avoir bien voulu présider cette belle assemblée. Des félicitations furent ensuite offertes au président et à ses collègues, pour avoir fait les choses avec tant de courtoisie.

Tous se sont ensuite retirés enthousiasmés, en criant: "Vive l'Union St-Joseph! Vive notre religion! *Vilto anno.*"

"Ad mu"

Rév. A. Chaine.

Le Révérend A. Chaine, curé d'Arnrior, célébrait, le 21 juin dernier, ses noces d'or sacerdotales. A cette occasion, l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada a prié M. O. Durocher, directeur général, de vouloir bien se rendre à Arnrior et faire hommage à Monsieur le curé des félicitations sincères et des meilleurs souhaits de l'Union St-Joseph du Canada.

La célébration de cette fête, à Arnrior, a revêtu un caractère imposant. Nombre de dignitaires ecclésiastiques étaient présents, notamment, Monseigneur J. O. Routhier, administrateur du diocèse d'Ottawa, et Monseigneur Lorrain, évêque du diocèse de Pembroke.

Nous sommes heureux de redire au Rév. M. Chaine, ce que notre directeur général lui a dit de vivre voir: "Ad multos annos!"

M. Albert Allard, Député.

M. Albert Allard, député, et ex-président de l'Union St-Joseph du Canada, célébrait dernièrement le vingt-cinquième anniversaire de son mariage. A cette occasion, ses nombreux amis lui ont présenté, ainsi qu'à Madame Allard, l'expression de leur sincère attachement. Pour nous, nous sommes heureux de féliciter cordialement Monsieur le Député et Madame Albert Allard. Notre vœu est, et tous les membres de l'Union St-Joseph se joindront à nous pour le formuler: Ad multos annos!

Chute à Blondeau.

La fête nationale des Canadiens-français des comtés de Prescott a été célébrée, le 23 juin, à la Chute à Blondeau. Le patriotisme du Révérend M. Leclerc, curé de l'endroit, est connu: c'est lui qui a été l'âme dirigeante de cette fête qui a remporté grand succès. Elle a donné un regain de vie à l'élan de patriotisme provoqué par le Congrès d'Education. L'Union St-Joseph du Canada n'a pas cru devoir se désintéresser de cette fête nationale. Elle a prié son Chancelier Suprême, le Révérend J. B. Bazinet, de vouloir bien la représenter en l'occurrence, et nos compatriotes de là-bas ont été très touchés de cette marque de sympathie.

Sault Ste-Marie.

Une assemblée spéciale des membres du Conseil de Sault Ste-Marie a eu lieu le 10 juin dernier. Il y

a été proposé par M. H. Trudel, secondé par M. C. Martin, que M. Joseph Beaudet soit élu président "pro tempore", et proposé par M. F. Rochefort, appuyé par M. E. Guimond, que M. C. Martin soit élu vice-président. La démission de M. Racine, censeur, a été acceptée; M. E. Guimond a été élu receveur. On procéda ensuite au paiement des bénéfices en maladie.

Nous devons dire que M. J. M. Lemieux, organisateur, est passé à Sault Ste-Marie au commencement de juin et y a fait un superbe travail d'organisation et de recrutement.

Notre espérance est que ce Conseil aura, à l'avenir, une organisation parfaite, surtout si on y travaille dans la concorde et l'harmonie.

A Thetford Mines.

A l'occasion des noces d'argent sacerdotales du Révérend J. E. Goudreau, curé de Thetford Mines, une fête superbe a eu lieu dans cette paroisse. M. Arthur Béliveau, avocat de Trois-Rivières et 1er vice-président de l'Union Saint-Joseph du Canada, y était présent. Il a exprimé au héros de la fête les vœux du Conseil Exécutif et des 24,000 membres de cette puissante association canadienne-française.

Il a ensuite félicité les organisateurs de la fête d'avoir eu l'heureuse idée d'associer les unions mutuelles canadiennes-françaises à cette fête grandiose d'un membre du clergé canadien-français. Ils ont compris que ces unions sont un facteur puissant pour assurer le progrès et le succès de notre race en Amérique. Et puisque nous devons tant au clergé canadien-français sous ce rapport, il convenait de réunir ces deux éléments.

Il a rappelé que le succès du grand Congrès d'Education de la province d'Ontario est dû en grande partie à l'Union St-Joseph du Canada. Pour toutes ces raisons, il rappelle aux Canadiens-français que c'est un devoir pour eux d'encourager surtout ces associations canadiennes-françaises de préférence aux sociétés étrangères, puisque les économies de ces sociétés servent à faciliter les œuvres nationales telles que les municipalités scolaires, les communautés religieuses et autres, par les prêts qu'elles leur font.

La Saint-Jean-Baptiste.

La fête patronale des Canadiens-français de la capitale a été

célébrée à la paroisse St-François d'Assise, cette année.

Préparée par le Rév. Père Conrad, curé, la célébration a revêtu un caractère tout à fait patriotique.

Une messe en plein air en a fait le charme.

Il y a eu ensuite, dans une salle spacieuse, banquet et discours.

Inutile de dire que les membres de l'Union St-Joseph du Canada assistaient en nombre à cette fête. Représentaient l'Exécutif, M. G. W. Séguin, président général et M. O. Durocher, directeur général.

Ormstown.

La bénédiction de la bannière du Conseil de Ormstown de l'Union St-Joseph du Canada a eu lieu le 26 juin. La cérémonie a obtenu un succès complet. A son grand regret l'Exécutif n'a pu s'y faire représenter, parce qu'il avait déjà accepté plusieurs invitations pour ce jour-là.

La cérémonie religieuse a été surtout imposante. Monsieur le Curé a donné un magnifique sermon.

A 1 heure, dans la vaste salle de l'école, brillamment décorée pour la circonstance, a eu lieu un banquet, sous la présidence d'honneur du Révérend M. Quesnel, chapelain de la Société. Plus de soixante convives ont pris place autour des tables; il y avait des délégués des sociétés-sœurs.

Un percepteur dévoué.

Un percepteur nous écrivait, ces jours derniers, en ces termes:

"C'est avec peine que je me vois obligé de cesser de faire la perception pour l'Union St-Joseph du Canada. Je vais remettre les livres à un autre parce que je quitte la paroisse. Cela me fait de la peine, non parce que je vais perdre une commission très petite vraiment, mais parce que je ne travaillerai plus pour une société que j'aime et qui accomplit tant de bien."

Voilà une lettre très courte, très simple, mais très éloquente. Nous taisons le nom de son auteur pour ne pas froisser sa modestie. Néanmoins nous le félicitons de son dévouement et de son désintéressement. Puisse-t-il compter de nombreux imitateurs.

M. P. H. A. Caron.

Il nous fait plaisir d'annoncer que M. P. H. A. Caron de Rimouski, a été nommé percepteur du

Président Général avec juridiction sur les Conseils de Price, de St-Donat, de Ste-Angèle et de St-Gabriel.

Comme on le sait, M. Caron est membre de l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada, remplissant les fonctions de Sergent d'Armes.

Sa nomination de Commissaire du Président Général est un gage assuré de la bonne administration des conseils ci-haut mentionnés.

St-Côme Linières.

Voici la liste des officiers du Conseil No 69 de St-Côme Linières, comté de Beauce:

Chapelain, Rév. Joseph Elie, dit Breton; président, M. Joseph Bélanger; 1er vice-président, M. Joseph Irénée Veilleux; 2e vice-président, M. Philippe Carter; receveur et trésorier, M. Napoléon Dumas; secrétaire, M. Raoul Rhéaume; censeurs, MM. Pierre Fortin, Alphonse Dumas et Siméon Jacques; visiteurs de malades, MM. Cyrille Rhéaume et Elzéard Dumas; commissaire-ordonnateur, M. Georges Larochelle; comité mortuaire, MM. Cyrille Rhéaume et Joseph Genesse.

A Pembroke.

Le 3 juillet avait lieu une grande assemblée à Pembroke, sous les auspices de l'Union St-Joseph du Canada, au profit de cette société et du Congrès d'Education.

Etaient présents: le Révérend M. Ximpton, curé desservant de Pembroke et président du Conseil de l'Union St-Joseph de l'endroit; le Révérend M. Martel, curé de La Passe; le Révérend M. Pontbriand, M. O. Durocher, directeur général de l'Union St-Joseph du Canada, M. Nap. Fink, commissaire du Président général; M. Joseph Fortier, receveur de l'Union St-Joseph; MM. Longpré, Cousineau et autres. On avait eu l'heureuse idée d'inviter les dames à l'assemblée.

De magnifiques discours ont été prononcés, principalement par les Révérends MM. Ximpton, Martel, et Pontbriand, puis par MM. Durocher, Fink, Fortier, etc.

Le directeur général de l'Union St-Joseph du Canada s'est appliqué à démontrer la part prise par la société dans l'organisation du Congrès d'Education. Il a parlé avec une éloquence et un patriotisme qui lui ont valu de chaleureux applaudissements.

Nos Organisateurs.

Nos organisateurs sont actuellement actifs sur la route. M. C.

S. O. Boudreault, inspecteur général, est dans le district de Québec depuis la dernière semaine de juin; il doit aller jusqu'au bas du fleuve. M. J. M. Lemieux parcourt la Gaspésie et doit aller dans les provinces maritimes. M. L. J. Bourdon est à Winnipeg. M. G. Tessier visite la région du Lac St-Jean. M. N. Wallot travaille dans le district de Montréal et M. F. X. Julien dans les comtés d'Arthabaska et de Drummond.

AVIS

Ottawa, 15 juillet 1910.

Aux membres de l'Union
St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de août prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

POUR RIRE

Lut—J'étais un insensé quand je t'ai épousé.

Elle—Je le savais, mais j'espérais le cas curable.

L'orateur—Je veux la réforme des lois; je veux la réforme de l'administration; je veux la réforme du tarif; je veux le....

Un auditeur—....chloroforme!

Les sociétés de secours mutuelles constituent une armée pacifique plus nombreuse que les armées de guerre réunies de la France, de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche, de l'Italie, de l'Angleterre, du Japon et de la Turquie.

Tableau d'Honneur

Recrutement en Juin.

J. H. Bélanger...45	J. P. Enright... 2
H. W. Richer...24	J. E. Maillé... 2
J. M. Lemieux...22	A. Ouellette... 2
F. X. Julien...17	J. P. Ouellet... 2
L. J. Bourdon...16	J. B. Dussault... 1
Jos. Lemire...14	J. B. Neveu... 1
E. Kirouack...13	J.F.O.R. Millette 1
J. C. Sirois...12	C. Ménard... 1
N. Wallot...11	Dr A. Denis... 1
Jos. Hudon...10	Cyrille Doyon... 1
Jos. Joly...6	J. A. Ménard... 1
J. B. Nadon...5	F. Rioux... 1
W. Gagnon...5	Eug. Chartier... 1
A. Belleau...5	Chs. Chénier... 1
Chas. Mailly...5	J. B. Villeneuve... 1
G. J. Tessier fils...4	I. Arcaud... 1
Albert Boulet...4	M. Rochon... 1
J. Z. Dumais...4	E. V. Désy... 1
J. P. Lemieux...4	Alex. Grenon... 1
Omer Berthiaume...4	J. Laboissonnière 1
Félix Florant...4	Nap. Chatelain... 1
P. E. Lortie...4	Arthur Lavertu... 1
M. A. Ménard...3	O. Larrivée... 1
J. A. Allard...3	Geo. Longpré... 1
J. A. N. Mercier...3	F. Prévost... 1
L. P. Beaudoin...3	Rév. P. S. Hudon 1
Raymond Mercier...3	Jos. Bouchard... 1
Jos. Guay...3	D. Rouleau... 1
Eug. Sauvé...3	Léon Hudon... 1
J. A. Côté...3	J. H. Hudon... 1
Jos. St-Denis...3	H. Laviolette... 1
P. Ouellette...2	J. A. R. Lalonde 1
C. Roy...2	Art. Landry... 1
J. A. Cadorette...2	H. Gauthier... 2
Geo. Marcoux...2	Joachim Robert... 1
Art. Bissonnette...2	Henry Auger... 1
Albert Ioanisse...2	H. N. Filiatreault 1
G. L. Cloutier...2	L. Lévesque... 1
S. Léveillé...2	J. F. Moore... 1
J. E. Boivin...2	Eug. Letarte... 1
M. Bontront...2	A. R. Bonnier... 1
E. Montreuil...2	Nap. Morin... 1
T. Garceau...2	J. F. A. Gatien... 1
Jos. Levasseur...2	Fab. Sincennes... 1
F. W. Séguin...2	
J. P. Aubin...2	
Total 344	

REMERCIEMENTS.

Rigaud, 25 mai.—C'est avec reconnaissance que j'accuse réception du chèque de \$100 que l'Union St Joseph du Canada me devait pour le décès de mon épouse. Je m'empresse aujourd'hui de vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez payé cette réclamation, et je déclare hautement que l'administration de l'Union St-Joseph du Canada ne peut que faire augmenter le nombre de ses membres.

Encore une fois, merci.

Z. D. N. LACASSE.

Hull, 2 juin. — Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour le règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie, fait si promptement par le conseil local n° 2 de l'Union St-Joseph du Canada, à mon entière satisfaction. Je vous prie de reproduire cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant".

TREFFLÉ NORMAND.

Napierville, 17 juin.—Reçu de l'Union St-Joseph du Canada la somme de neuf cents piastres, en paiement de la police de mon épouse. Veuillez accepter mes plus sincères remerciements.

VICTOR SURPRENANT.

Monte Bello, 3 juin.—Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie, au montant de \$75.00. Je vous prie de publier cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à appartenir à notre belle société canadienne-française et catholique.

WILFRID LANTHIER.

Réclamations payées en juin

No. du décès	Nom du décédé	No de police	Nom du réclamant	Montant	Date du décès	Date du paiement	Adresse du membre avant son décès
				\$			
1049	Clément Chapelle	6989	{ M. Chapelle } { E. Duquette }	1,500.00	24 fév.	23 juin	Sudbury
1060	Georgianna Surprenant	21791	Victor Surprenant	1,500.00	30 mar.	16 "	Napierville
1074	Philomène Vézina	26381	Frs Roberge	50.00	31 "	1 "	Ancienne Lorette
1077	Adélard Thomas	960	Marthe Lalonde	1,000.00	3 avril	23 "	Hawkesbury
1079	Albina Léveillé	12038	Jos. Bois	100.00	13 "	1 "	Fort William
1082	Fabienna Tremblay	12433	J. M. Marcoux	50.00	13 "	13 "	Chicoutimi
1087	L. A. Rocque	371	Olive Rocque	114.00	31 mar.	1 "	Ottawa
1096	J. Ed. Cailloux	15861	M. Landreville	1,500.00	28 avril	1 "	Joliette
1101	Mathilda Poulin	13028	E. Lachapelle	100.00	7 mai	23 "	Cyrville
1102	Adèle Paquet	8051	L. Z. Caron	100.00	4 "	1 "	Montmagny
1104	Catherine Beauchamp	14958	Victor Beauchamp	75.00	22 avril	16 "	Ottawa
1105	Emma Labelle	2098	V. Auclair	75.00	4 mai	1 "	Ottawa
1106	Eug. Cadieux	1583	T. Bélanger	75.00	8 "	1 "	Hull
1109	Ovide Nadeau	35482	Etienne et Sarah Nadeau	1,500.00	2 "	13 "	St-Ephrem
1110	Joseph Ouellette	33164	Cléop. Ouellette	1,500.00	11 "	13 "	Ste-Geneviève
1111	David Bérubé	21276	{ J. S. Bérubé } { Eva Daigle } { Nap. Bérubé }	500.00	18 "	30 "	St-Roch de Québec
1112	F. Ouellette	367	Ths. Ouellette	1,000.00	25 avril	13 "	Ste-Anne d'Ottawa
1113	Philomène Arbour	17545	Pierre Arbour	100.00	25 mai	17 "	Victoria Harbour
1114	Elmire Quézel	35270	J. Aurèle Doré	37.50	26 avril	23 "	St-Augustin
1117	G. P. Plamondon	8630	C. Sévigny	1,500.00	24 mai	23 "	St-Roch de Québec
1118	Jules Laliberté	21559	Ernestine Joyal	1,500.00	14 "	23 "	Victoriaville
1119	Alfred Dicaire	40450	Alfred Dicaire	500.00	14 "	17 "	Hull
1121	Julie Bélanger	37636	Joseph Arquin	100.00	10 "	17 "	Victoriaville
1122	"	7465	"	750.00	19 "	17 "	"
1123	Azilda Castonguay	9643	Jos. Côté	100.00	2 "	17 "	Montmagny
1125	Elmire Pomerleau	15893	Alph. Grenier	100.00	23 avril	30 "	St-Ephrem
1126	Desange Poulin	19291	Jos. Ennis	100.00	27 mai	23 "	St-Georges
1127	Dorilla St-Pierre	10113	Ernest Blais	100.00	2 juin	23 "	St-Etienne
1128	Edwidge Beaumier	32863	Geo. St-Pierre	75.00	7 "	23 "	Cap de la Madeleine

OFFICIERS—Conseil Exécutif.

Président d'Honneur, Mgr l'Archevêque d'Ottawa.
Chaplain General, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-general.
Président General, G. W. Seguin, Ottawa.
1er Vice-Président, J. A. Beliveau, Avocat, Trois-Rivieres.
2e Vice-Président, J. S. Tetreault, Notaire, Sherbrooke.
Directeur General, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.
Chanceller Supreme, Rev. M. J. B. Bazinet, Plaisance.
Censeur Supreme, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.
Controleur Superieur, A. E. Brunet, Courtier, Montreal.
Tresorier Superieur, "pro tem", M. Albert Pinard, Ottawa.
Receveur General, Albert Pinard, echevin Ottawa.
Medecin General, J. U. Archambault, M.D., Hull.
Sergent d'Armes, P. H. A. Caron, Maire de Mont-Joli, Ste-Flavie Stn.

Conseil Judiciaire.

Président, Rev. J. B. Bazinet, Chanceller Supreme, Plaisance.
Chancellers Superieurs, MM. J. M. Fleury, Ottawa; N. Wallot, Valleyfield; J. Gratton, Hull; et J. P. Samson, Levis.

Conseil Financier.

Président, S. C. Larose, Censeur Supreme, Ottawa.
Censeurs Superieurs, G. L. Fink, Ottawa; A. Caron, Hull; J. A. Tanguay, Montreal; J. A. Gravel, Notaire, St-Narcisse.

Bureau Medical.

Président, J. U. Archambault, M.D., Medecin General, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montreal; **P. H. Bedard,** M.D., Quebec;
J. A. St-Denis, M.D., Montreal, et **R. H. Parent,** M.D., Ottawa.
Auditeurs Superieurs, J. N. Rattey, J. F. H. Laperriere, Ottawa.
Secrétaire General, C. Leclerc, 325 rue Dalhousie, Ottawa.
Inspecteur General, C. S. O. Boudreault, Ottawa.
Organisateurs: J. M. Lemieux, Ottawa; G. J. H. Tessier, Ottawa; J. L. Bourdon, Ottawa; F. X. Julien, Lambton; N. Wallot, Valleyfield.

Pont-Château, 23 mai.—J'ai l'honneur d'accuser réception du chèque de \$50.00, montant qui m'était dû pour le décès de mon épouse. Veuillez accepter mes plus sincères remerciements et permettez-moi de féliciter la Société pour sa promptitude. Je ne saurais trop encourager tous mes amis à faire partie de l'Union St-Joseph du Canada, vu les grands avantages qu'elle offre à ses membres.

ELIONAIRE GAUTHIER.

Ottawa, 7 juin.—Je dois des remerciements à l'Union St-Joseph du Canada, pour réception d'un chèque de \$114.00, en règlement final de la police détenue naguère par mon défunt mari. De son vivant, celui-ci a retiré, durant plusieurs années consécutives, la somme de \$100.00 de l'Union St-Joseph du Canada. La société a noblement rempli ses obligations envers lui et envers ses héritiers.

Dame Vve CLIVE ROCQUE.

Montmagny prie de vous que vous avez ap sa réclamation rela épouse. Je profi vous féliciter de apportez au règ faites par notre co.

J. B.

Victoriaville, 20 juin.—M remerciements pour la pr vous avez apportée au régl réclamation relative au déc épouse. J'aime à vous dire que très honorable d'appartenir à une qui paie si promptement et si générale ment les réclamations qui lui sont faite Je vous autorise à publier cette lettre dans le "Prévoyant".

JOSEPH ARQUIN.

Bathurst Village, N. B., 20 juin.—Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour la somme de \$53.40 de bénéfices en maladie que j'ai reçue. C'est en ce temps-là qu'on s'aperçoit qu'il est bon d'appartenir à une société comme l'Union St-Joseph du Canada. Je vous prie de publier cette lettre dans le "Prévoyant", et j'encourage mes amis à s'enrôler sous la bannière de l'Union St-Joseph du Canada, société à laquelle je suis fier d'appartenir.

JOSEPH BAUDOIN.

St-François du Lac, 1er juillet.—J'ai reçu un chèque au montant de \$130, ainsi qu'une lettre me disant que vous me verseriez \$20.00 par mois jusqu'à ce que la somme de 1,500.00, montant de l'assurance de mon mari, soit payée. Je suis bien satisfaite de cet arrangement.

Dme Vve JULES LALIBERTÉ.

Ottawa, 22 juin.—L'Union St-Joseph du Canada m'ayant payé la somme de \$100, par suite du décès de Félix Ouellette, dont je suis l'exécuteur testamentaire, je remercie vivement cette société, pour l'empressement apporté à régler cette réclamation.

THOMAS OUELLETTE.

Rigaud, 29 mai.—C'est avec reconnaissance que j'accuse réception de votre chèque au montant de \$100.00, qui m'était dû pour le décès de mon épouse. Je forme des vœux pour le succès de la Société et je vous prie d'agréer mes remerciements.

CHARLES VALLÉE.

Hull, 22 juin.—Je vous prie de recevoir mes plus sincères remerciements pour votre chèque au montant de \$500.00 en paiement de ma réclamation relative au décès de mon fils Alfred.

Je tiens à vous remercier d'une façon toute particulière pour l'empressement que vous avez apporté à ce règlement, qui a été fait 18 jours après le décès de mon fils, et je vous prie de croire que je serai toujours un de vos zélés membres. Je ne saurais trop encourager tous les Canadiens-français à s'enrôler sous la bannière de l'Union St-Joseph du Canada.

ALFRED DICAIRE Sr.

Québec, 29 juin.—J'accuse réception d'un chèque de \$130.00 à l'ordre de ma sœur, Mme Vve G. P. Plamondon, soit \$100.00 pour frais funéraires et \$30.00 jusqu'au 3 juillet à \$5.00 par semaine.

Je vous remercie et je profite de l'occasion pour féliciter votre Union d'avoir si promptement réglé cette affaire.

ALBERT SÉVIGNY.

CONDOLEANCES.

Des résolutions de condoléances ont été votées, durant le mois de juin :

Par le conseil de Cobalt, à l'occasion de la mort de l'enfant de M. Jos. Bazinet receveur du dit conseil.

Par le conseil de Hull n° 2, à l'occasion du décès du fils de M. Alfred Dicaire membre de ce conseil.

Par le conseil de St-Roch n° 103, à l'occasion de la mort de MM. G. P. Plamondon et D. Bérubé, membres de ce conseil.

LA CAISSE SOCIALE

contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

UN CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

AGE	CONTRIBUTIONS MENSUELLES.				AGE	CONTRIBUTIONS MENSUELLES.	
	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000		\$750.	\$1500.
16 à 19	48	85	1 23	1 60	16	65	1 10
20	48	86	1 24	1 62	17	66	1 12
21	49	88	1 27	1 66	18	67	1 14
22	50	90	1 30	1 70	19	68	1 16
23	51	92	1 33	1 74	20	69	1 18
24	52	94	1 36	1 78	21	70	1 20
25	54	98	1 42	1 86	22	71	1 22
26	56	1 02	1 48	1 94	23	72	1 24
27	58	1 06	1 54	2 02	24	73	1 26
28	60	1 10	1 60	2 10	25	74	1 28
29	62	1 14	1 66	2 18	26	75	1 30
30	64	1 18	1 72	2 26	27	76	1 32
31	66	1 22	1 78	2 34	28	78	1 36
32	68	1 26	1 84	2 42	29	80	1 40
33	70	1 30	1 90	2 50	30	82	1 44
34	73	1 35	1 98	2 60	31	84	1 48
35	75	1 40	2 05	2 70	32	87	1 53
36	78	1 46	2 14	2 82	33	90	1 58
37	82	1 54	2 26	2 98	34	93	1 63
38	85	1 60	2 35	3 10	35	96	1 68
39	88	1 66	2 44	3 22	36	1 00	1 74
40	91	1 72	2 53	3 34	37	1 05	1 80
41	95	1 80	2 65	3 50	38	1 10	1 86
42	98	1 86	2 74	3 62	39	1 15	1 92
43	1 02	1 94	2 86	3 78	40	1 20	2 00
44	1 08	2 06	3 04	4 02	41	1 25	2 08
45	1 15	2 20	3 25	4 30	42	1 35	2 16
					43	1 45	2 25
					44	1 55	2 35
					45	1 65	2 45

LA CAISSE DOUAIRIERE C

Classe ordinaire.

AGE	CONTRIBUTIONS MENSUELLES.				HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.
	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	
16 à 19	48	85	1 23	1 60	Quel que soit le montant de la police. BÉNÉFICES. En Invalidité: La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ans: Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. Au décès: Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou a 70 ans.
20	48	86	1 24	1 62	
21	49	88	1 27	1 66	
22	50	90	1 30	1 70	
23	51	92	1 33	1 74	
24	52	94	1 36	1 78	
25	54	98	1 42	1 86	
26	56	1 02	1 48	1 94	
27	58	1 06	1 54	2 02	
28	60	1 10	1 60	2 10	
29	62	1 14	1 66	2 18	
30	64	1 18	1 72	2 26	
31	66	1 22	1 78	2 34	
32	68	1 26	1 84	2 42	
33	70	1 30	1 90	2 50	
34	73	1 35	1 98	2 60	
35	75	1 40	2 05	2 70	
36	78	1 46	2 14	2 82	
37	82	1 54	2 26	2 98	
38	85	1 60	2 35	3 10	
39	88	1 66	2 44	3 22	
40	91	1 72	2 53	3 34	
41	95	1 80	2 65	3 50	
42	98	1 86	2 74	3 62	
43	1 02	1 94	2 86	3 78	
44	1 08	2 06	3 04	4 02	
45	1 15	2 20	3 25	4 30	

CAISSE DOUAIRIERE C, et CAISSE DE SECOURS REUNIES

Classe ordinaire.

AGE	CONTRIBUTIONS MENSUELLES.				HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.
	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	
16 à 19	48	85	1 23	1 60	Quel que soit le montant de la police. BÉNÉFICES. En maladie: \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année. Au décès de l'épouse: \$75.00. En Invalidité: La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution. A 70 ans: Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution. Au décès: Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou a 70 ans.
20	48	86	1 24	1 62	
21	49	88	1 27	1 66	
22	50	90	1 30	1 70	
23	51	92	1 33	1 74	
24	52	94	1 36	1 78	
25	54	98	1 42	1 86	
26	56	1 02	1 48	1 94	
27	58	1 06	1 54	2 02	
28	60	1 10	1 60	2 10	
29	62	1 14	1 66	2 18	
30	64	1 18	1 72	2 26	
31	66	1 22	1 78	2 34	
32	68	1 26	1 84	2 42	
33	70	1 30	1 90	2 50	
34	73	1 35	1 98	2 60	
35	75	1 40	2 05	2 70	
36	78	1 46	2 14	2 82	
37	82	1 54	2 26	2 98	
38	85	1 60	2 35	3 10	
39	88	1 66	2 44	3 22	
40	91	1 72	2 53	3 34	
41	95	1 80	2 65	3 50	
42	98	1 86	2 74	3 62	
43	1 02	1 94	2 86	3 78	
44	1 08	2 06	3 04	4 02	
45	1 15	2 20	3 25	4 30	

LA CAISSE DE SECOURS D

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

BÉNÉFICES.

En maladie: \$5.00 par semaine, 15 semaines chaque année.

Au décès de l'épouse: \$75.00.

HONORAIRES D'ADMISSION, \$1.00.

AGE	Contribut. mensuelles
16 à 39 ans, les deux inclusivement	50 centins
40 à 45	55 centins

LA CAISSE DOUAIRIERE E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

AGE	CONTRIBUTIONS MENSUELLES.		HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.
	\$100	\$200	
16 à 23 ans, les deux inclusivement	15	25	Assurance payable au décès seulement. Admission de 16 à 45 ans, les deux inclusivement.
24 à 29	20	30	
30 à 34	25	35	
35 à 39	30	40	
40 à 45	35	50	

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin que son épouse est en bonne santé.

Recrutement.

Le plan actuel de recrutement de l'Union St-Joseph du Canada ne semble pas compris partout.

Le voici, en aussi peu de mots que possible:

1 L'Exécutif accorde une commission de \$3.00 aux Conseils locaux pour chaque aspirant qu'ils ont admettre et qui paye trois mois de contribution.

2 Les Conseils rétribuent eux-mêmes les agents qu'ils ont choisis pour faire du recrutement; ils leur paient ce qu'ils veulent.

3 Où il n'y a pas de conseils, les percepteurs de la société sont de droit agents aux mêmes conditions que les conseils.

4 Les organisateurs de la société nomment, en divers endroits, des agents qui reçoivent la même commission que les conseils et les percepteurs.

5 Le recrutement ne doit pas s'opérer autrement que par l'entremise des conseils, des percepteurs et des agents nommés et reconnus.

N.B.— A remarquer que la contribution mensuelle d'un aspirant doit être déterminée d'après son anniversaire le plus près de la date de son admission dans la société.

Prêts et Débentures

de l'Union St-Joseph du Canada.

Debentures Cameron	\$ 5,369 55
Prêt Masson	20,194 62
Debentures St-Gregoire Thaumaturge	9,900 00
Prêt Rapide de l'Original	2,000 00
Debentures Lachine	5,000 00
Debentures Grand'Mere	8,839 85
Debentures St-Laurent	5,237 03
Municipalite Scolaire de Mattawa	3,000 00
Debentures Ste-Cunegonde	10,696 54
Debentures Montreal-Ouest	9,600 00
Debentures Scolaires St-Edouard	3,376 20
Prêt Ste-Véronique de Turgeon	500 00
Debentures Riviere St-Pierre	17,655 33
Prêt Bon Pasteur	25,000 00
Debentures Valleyfield	5,451 26
Debentures Villeray	4,463 03
Prêts Canton Hincks	1,739 30
Debentures Masson	1,488 47
Commission Scolaire de l'Ascension	800 00
Debentures Fraserville	15,155 31
Debentures Scolaires de Maisonneuve	27,536 45
Debentures d'Ottawa	25,584 88
Debentures Scolaires, Clarence Creek	837 60
Debentures Scolaires de Wright	700 00
Debentures Scolaires Cote Visitation	10,952 53
Debentures de la Ville de Farnham	26,319 93
Debentures Scolaires, Parc Amherst	11,147 39
Debentures, Canton Marchand	4,203 33
Debentures, Ville St-Paul	24,186 82
Debentures, DeLorimier	28,000 00
Debentures, Village St-Joseph de Beauce	11,833 37
Debentures, Ville Emard	63,450 84
Ecoles de Hull	10,000 00
Debentures, L'Assomption	4,800 00
Debentures Scolaires, Pointe aux Trembles	19,800 00
Total	643,819 33